

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4431)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 105

présenté par
M. Goasdoué

ARTICLE 10 TER

Au début de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Ces dispositions »

les mots :

« Les deux premiers alinéas du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.